

## RÈGLEMENT DE L'EVENEMENT

Biathlon Promotionnel Alpinum Biathlon Impulse Tour

- Le Grand-Bornand le 15/03/2026 -

### Article 1 - Organisation

L'évènement de biathlon promotionnelle Alpinum Biathlon Impulse Tour le Grand-Bornand 2026 est organisée par Alpinum Events avec le support technique de l'ESF du Grand-Bornand. Cette évènement a pour objectif la découverte et la pratique ludique du biathlon auprès du grand public.

### Article 2 - Caractère de l'épreuve et classement

Cette évènement est une course promotionnelle de biathlon.

Elle donne lieu à un classement uniquement local, établi le jour de l'évènement.

### Article 3 - Conditions de participation

Avoir 18 ans révolus et être capable d'évoluer en ski de fond sur un profil varié (montées/descentes/virages...) en autonomie.

Le renseignement d'un questionnaire de santé est obligatoire pour les non licenciés FFS (Fédération Française de Ski).

### Article 4 - Catégories et formats de l'évènement

Les catégories, distances, formats de course et enchaînements ski / tir sont définis par l'organisateur et précisés dans le programme de l'évènement.

L'organisation se réserve le droit d'adapter les formats :

- en fonction du nombre de participants,
- des conditions météorologiques,
- ou pour des raisons de sécurité.

### Article 5 - Matériel et tir

Le tir s'effectue :

- avec des carabines à air comprimé,
- sur un pas de tir sécurisé et encadré par des moniteurs diplômés d'état de l'ESF,

Les carabines sont fournies par l'organisation. Aucune arme personnelle n'est autorisée.

Tout manquement aux consignes de sécurité peut entraîner l'exclusion immédiate de l'évènement.

### Article 6 - Règles sportives et pénalités

Les règles de tir, de pénalités et plus généralement l'ensemble des informations nécessaires au bon déroulé de l'évènement sont expliqués lors du briefing obligatoire. L'organisation s'autorise à l'issue du briefing et de la période d'entraînement d'avant course, d'interdire le départ d'une personne qui ne remplirait pas toutes les conditions nécessaires de sécurité ou de niveau, et ce sans devoir justifier sa décision.

L'organisation pourra dans ce cas, à titre exceptionnel et sans que cela constitue un droit, proposer un remboursement de 50% du montant de l'inscription.

Les pénalités de tir peuvent prendre la forme de :

- boucles de pénalité,
- pénalités en temps,
- ou toute autre modalité définie par l'organisation.

#### Article 7 - Assurance et responsabilité

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile.

La participation à l'épreuve se fait sous la responsabilité des participants, qui doivent être conscients des risques liés à la pratique du ski et du biathlon.

Il est recommandé d'être couvert par une assurance individuelle accident.

#### Article 8 - Sécurité et encadrement

L'évènement se déroule sous la surveillance :

- de l'organisateur,
- et de l'équipe d'encadrement de l'ESF du Grand-Bornand et d'Alpinum Events.

Toutes les consignes de sécurité doivent être strictement respectées.

#### Article 9 - Droit à l'image

Les participants autorisent Alpinum Events à utiliser les images et vidéos prises à l'occasion de l'évènement pour la promotion de la manifestation et de manifestations similaires futures et de ses partenaires.

#### Article 10 - Condition d'annulation

En cas d'annulation, de modification ou d'interruption de l'évènement décidée par l'organisateur ou les autorités compétentes pour des motifs de sécurité, de conditions météorologiques défavorables ou de force majeure, aucun remboursement total ou partiel des frais d'inscription ne pourra être réclamé, y compris si l'annulation intervient moins de 24 heures avant le début de l'évènement, les frais d'organisation étant engagés. Cette décision ne pourra donner lieu à aucune autre indemnisation.

#### Article 11 - Acceptation du règlement

L'inscription à l'évènement implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.